



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2026

L'ASSUREUR



Le souscripteur

GRAND-CHAVIN Pierre

305 rue de l'hôtel de
54200 Écrouves

Tél : 0684127946

Email : grandchavinpierre@yahoo.fr

RCS : 491-697-181

L'intermédiaire

ATHENA COURTAGE

HENRY SOPHIE

6 RUE DU LIEUTENANT BO
54200 TOUL

Tél : 0681687186

Email : Contact@athenacourtage.fr

ORIAS : 24007013

Vos références

Contrat N°	PRW2600547
Édition	10/04/2026
Validité	01/04/2026 - 30/06/2026
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



- Aux marchés de l'assuré dont le montant ne peut dépasser 100000 €
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état déclaré par le maître d'ouvrage (incluant l'ensemble des dépenses de l'ensemble des travaux afférents à la réalisation de l'opération de construction, toutes révisions, honoraires, taxes et s'il y a lieu travaux supplémentaires compris) n'est pas supérieur à 15 millions d'euros.
- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾
 - Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - D'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE) bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATEc), valides et non mis en observation par la C2P⁽²⁾
 - D'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - D'un Pass Innovation « vert » en cours de validité

Dans le cas où l'une de ces caractéristiques était modifiée, l'assuré s'engage à en informer l'assureur conformément à l'article L113-4 du Code des Assurances.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence qualité construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence qualité construction (www.qualiteconstruction.com)

⁽²⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)



Objet de la garantie proposée

Nature de la garantie

Responsabilité Civile Décennale obligatoire :

- Le contrat proposé garantit la responsabilité décennale du souscripteur instaurée par les articles 1792 et suivants du Code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du Code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.
- La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.

Montant de la garantie responsabilité décennale obligatoire

En habitation

Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation

- Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de la construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu à l'article R.243-3 alinéa 1 du Code des assurances.
- Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice du souscripteur, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

Durée et maintien de la garantie Responsabilité Civile Décennale

La garantie proposée s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur le souscripteur en vertu des articles 1792 et suivants du Code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2026

L'ASSUREUR



Le souscripteur

GRAND-CHAVIN Pierre

305 rue de l'hôtel de
54200 Écrouves

Tél : 0684127946

Email : grandchavinpierre@yahoo.fr

RCS : 491-697-181

L'intermédiaire

**ATHENA COURTAGE
HENRY SOPHIE**

6 RUE DU LIEUTENANT BO
54200 TOUL

Tél : 0681687186

Email : Contact@athenacourtage.fr

ORIAS : 24007013

Vos références

Contrat N°	PRW2600547
Édition	10/04/2026
Validité	01/04/2026 - 30/06/2026
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES

Vos garanties	Montant par année d'assurance	Franchises
Responsabilité Civile avant réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :	400 000 €	
Dommages corporels	400 000 €	Néant
Faute inexcusable	250 000 €	Néant
Dommages matériels	400 000 €	2000 €
Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000 €	2000 €
Dommages immatériels	50 000 €	2000 €
Responsabilité Civile après réception-livraison		Souscrit
Tous dommages confondus dont :	400 000 €	
Dommages corporels	400 000 €	Néant
Dommages matériels	400 000 €	2000 €
Dont Dommages résultant d'un incendie	250 000 €	2000 €
Dommages immatériels consécutifs	80 000 €	2000 €
Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	2000 €
Responsabilité Civile Décennale		Souscrit
RC Décennale obligatoire - Ouvrage soumis à obligation d'assurance	En habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages. Hors habitation : à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré	2000 €
Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale		2000 €
Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité (coût de l'ouvrage limité à 3 millions d'euros HT)	500 000 €	2000 €
Garantie complémentaire		Souscrit
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	50 000 €	2000 €
Garantie Protection Juridique (Cf. Ref CG_PJ_MIC_RCD_042023)		Souscrit
Nature des garanties	Domaines	
En prévention de tout litige : Service d'information et d'accompagnement juridique en ligne	Informations administratives et juridiques dans le domaine de l'assurance construction	
En cas de litige amiable : Intervention auprès de votre adversaire, afin de rechercher une issue négociée. En cas de litige judiciaire : Mise en œuvre de l'action judiciaire avec la désignation d'un avocat jusqu'à l'exécution de la décision rendue	Activité professionnelle, Administrative ; Aide aux Victimes Automobile, Défense pénale et disciplinaire, Locaux professionnels, Protection sociale, Prud'homale, recouvrement de créance, fiscale et sociale	
Option		Souscrit
Option complémentaire souscrite : L'ASSISTANCE JURIDIQUE TELEPHONIQUE - // CFDP // Contrat cadre N°02PROWESSAJT (Ref. Notice d'information AJT PRO PROWESS V02/2022).		



ATTESTATION D'ASSURANCE Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2026

L'ASSUREUR



Le souscripteur

GRAND-CHAVIN Pierre

305 rue de l'hôtel de
54200 Écrouves

Tél : 0684127946

Email : grandchavinpierre@yahoo.fr

RCS : 491-697-181

L'intermédiaire

**ATHENA COURTAGE
HENRY SOPHIE**

6 RUE DU LIEUTENANT BO
54200 TOUL

Tél : 0681687186

Email : Contact@athenacourtage.fr

ORIAS : 24007013

Vos références

Contrat N°	PRW2600547
Édition	10/04/2026
Validité	01/04/2026 - 30/06/2026
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



LES MENTIONS LÉGALES



LE DISTRIBUTEUR

KOBALT Assurances

Groupe PROWESS Assurances

Société de courtage en assurances
au capital de 20 000 €,

207, avenue du Maréchal Leclerc, 91300 Massy

ORIAS 11 061 864 (www.orias.fr)

RCS Évry : 510 047 889 00033

Tél : 01 45 65 50 50

Site : www.kobalt-assurances.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle et
Garantie Financière conformes au Code des assurances.



L'ASSUREUR

MIC INSURANCE COMPANY

Entreprise régie par le Code des assurances,
société anonyme au capital de 50 000 000€
Immatriculée au RCS Paris

sous le numéro 885 241 208

29, rue de Bassano

75008 Paris

Site : www.micinsurance.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*



*AUTORITÉ DE CONTRÔLE

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

4, place de Budapest, CS 92459

75436 Paris Cedex 09

www.acpr.banque-france.fr



Protection Juridique Indépendante

PROTECTION JURIDIQUE

CFDP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des assurances, société
anonyme au capital de 1 692 240 €

Immatriculée au RCS Lyon

sous le numéro 958 506 156 B

dont le siège social est situé - Immeuble l'Europe,
62, rue de Bonnel 69003 Lyon

Site : www.cfdp.fr

Sous le contrôle de l'ACPR*

LE MANDATAIRE

LEADER UNDERWRITING

Société de courtage d'assurances au capital de 8 000 €

Siège Social : RD 191 Zone des Beurrans 78680 Épône - www.leader-souscription.eu

RCS Versailles 750 686 941- ORIAS : 12068040 - site web Orias : www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR*

Signature de l'assureur



Fin de l'attestation

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2026

L'ASSUREUR



Le souscripteur

GRAND-CHAVIN Pierre

305 rue de l'hôtel de
54200 Écrouves

Tél : 0684127946

Email : grandchavinpierre@yahoo.fr

RCS : 491-697-181

L'intermédiaire

ATHENA COURTAGE

HENRY SOPHIE

6 RUE DU LIEUTENANT BO
54200 TOUL

Tél : 0681687186

Email : Contact@athenacourtage.fr

ORIAS : 24007013

Vos références

Contrat N°	PRW2600547
Édition	10/04/2026
Validité	01/04/2026 - 30/06/2026
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



ATTESTATION À JOUR DES COTISATIONS

Par la présente nous attestons que le client ci-dessous est à jour de ses cotisations :

GRAND-CHAVIN PIERRE
305 rue de l'hôtel de ville
54200 Écrouves

Date initiale de souscription :

01/04/2026



Authentification par QR code

Fin de l'attestation à jour de cotisations

Signature de l'assureur



La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile & Décennale

M-TPE 2026

L'ASSUREUR



Le souscripteur

GRAND-CHAVIN Pierre

305 rue de l'hôtel de
54200 Écrouves

Tél : 0684127946

Email : grandchavinpierre@yahoo.fr

RCS : 491-697-181

L'intermédiaire

ATHENA COURTAGE
HENRY SOPHIE

6 RUE DU LIEUTENANT BO
54200 TOUL

Tél : 0681687186

Email : Contact@athenacourtage.fr

ORIAS : 24007013

Vos références

Contrat N°	PRW2600547
Édition	10/04/2026
Validité	01/04/2026 - 30/06/2026
Fractionnement	Mensuel

QR Code de sécurité



Annexe des activités

4. 9 - Revêtement de surfaces en matériaux durs Chapes et sols coulés

Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes, sols coulés à base de résine, sols coulés à base hydraulique (béton ciré).

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,
- étanchéité, sous carrelage non immergé, à l'intérieur de locaux,
- étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment,
- protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.